



**HAUTE-SAÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°70-2024-025

PUBLIÉ LE 23 FÉVRIER 2024

# Sommaire

## **Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations / Insertion sociale et solidarité**

70-2024-02-22-00001 - Arrêté portant désignation des médecins membres et médecin président du conseil médical (formations restreinte et plénière) des fonctions publiques État, hospitalière et territoriale (3 pages)

Page 3

Direction Départementale de l'Emploi, du  
Travail, des Solidarités et de la Protection des  
Populations

70-2024-02-22-00001

Arrêté portant désignation des médecins  
membres et médecin président du conseil  
médical (formations restreinte et plénière) des  
fonctions publiques État, hospitalière et  
territoriale



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
SAÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
de l'emploi, du travail, des solidarités  
et de la protection des populations**

**Arrêté n°  
portant désignation des médecins membres et médecin président du conseil médical  
(formations restreinte et plénière)  
des fonctions publiques de l'État, hospitalière et territoriale**

Le Préfet de la Haute-Saône

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986, modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987, modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 88-386 du 19 avril 1988, modifié, relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2008-1191 du 17 novembre 2008 relatif aux commissions de réforme et au comité médical supérieur dans la fonction publique de l'État, dans la fonction publique territoriale et dans la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2022-351 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique État ;

4 place René Hologne – BP 20359 – 70006 VESOUL CEDEX  
Tél. 03 84 96 17 18  
Mél: ddetspp@haute-saône.gouv.fr

Vu le décret du 27 septembre 2023 portant nomination du préfet de la Haute-Saône – M. Romain ROYET ;

Vu l'arrêté n° 70-2022-06-24-00002 du 24 juin 2022 portant désignation des médecins membres et médecin président du conseil médical (formations restreinte et plénière) des fonctions publiques de l'État, hospitalière et territoriale ;

Vu l'arrêté n° 70-2023-10-16-00011 du 16 octobre 2023 portant délégation de signature à M. Yves LAMBERT, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Saône ;

Vu la liste des médecins agréés du département de la Haute-Saône ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Saône ;

### ARRETE

**Article 1er :** L'arrêté n° 70-2022-06-24-00002 du 24 juin 2022 portant désignation des médecins membres et médecin président du conseil médical (formations restreinte et plénière) des fonctions publiques de l'État, hospitalière et territoriale est abrogé à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

**Article 2 :** Les médecins agréés du département de la Haute-Saône, désignés ci-dessous, sont appelés à siéger au conseil médical (formations restreinte et plénière) des fonctions publiques de l'État, hospitalière et territoriale à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 :

– médecins titulaires :

Madame le Docteur Brigitte ANTOINE  
Monsieur le Docteur Jean-Pierre CASTIONI  
Monsieur le Docteur Dominique ROSSI

– médecin suppléant :

Madame le Docteur Pascale MENIGOZ-TAVERNIER.

**Article 3 :** Madame le Docteur Brigitte ANTOINE est désignée présidente du conseil médical (formations restreinte et plénière) des fonctions publiques de l'État, hospitalière et territoriale.


**Article 4 :** En cas de nécessité, le conseil médical fera appel à des médecins agréés choisis sur la liste des médecins agréés d'autres départements.

**Article 5 :** Les médecins membres du conseil médical (formations restreinte et plénière) des fonctions publiques de l'État, hospitalière et territoriale sont désignés pour la durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction. Les fonctions de ces médecins prennent fin à la demande de l'intéressé ou lorsque celui-ci n'est plus inscrit sur la liste des médecins agréés.

**Article 6 :** Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Vesoul, le **22 FEV. 2024**

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental de l'emploi,  
du travail, des solidarités et de la protection  
des populations



Yves LAMBERT